

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Mélanie Couture](#)

<https://www.cadre21.org/membres/894a8e3cf2fd2e99a29f876a>

Date d'obtention : 2024-01-18 20:03:35

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Qu'il y a un formulaire complet et clair à faire passer aux jeunes impliqués dans la situation de sextage sauf à l'instigateur. De plus qu'il ne faut jamais voir les photos et que le téléphone cellulaire de l'instigateur doit être confisqué. Il y a aussi une différence entre un acte impulsif et un acte malveillant et que plusieurs critères aident à définir.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Le protocole est les procédures sont sécurisants car, je n'aurai qu'à suivre les étapes. J'aurai plus de confiance dans mes interventions.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

De ne pas questionner les instigateurs des sextos. Je dois lui fournir des explications de la démarche, confisquer le cellulaire et me référer aux policiers. De plus, il faudra vraiment suivre les questions du formulaire pour les jeunes impliqués dans la situation de sextage. Parfois, en intervention, nous posons beaucoup de questions pour bien comprendre une situation mais, dans ces cas-ci, il faudra seulement poser les questions nécessaires et prescrites.